

L'an deux mille dix-huit le 11 juillet à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 31 mai 2018

*PRESENTS* : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, L. FRAINEAU, M-C ROUBINEAU, F. DARAN, ~~J.J VACHER~~, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, M.H BOUSQUET, A.GREIL.

*ABSENTS* : J.J VACHER

*SECRÉTAIRE* : M.C ROUBINEAU



**ORDRE DU JOUR :**

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2018**

**I DELIBERATION : appel d'offres vestiaires stade**

**II INFORMATIONS AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS**

**III GIRONDE NUMERIQUE ET RGDP**

**IV QUESTIONS DIVERSES :**

- Fixation date réunion commission logements
- PPRMT Carrières : adhésion association et accord création syndicat départemental
- Point école : conseil d'école et forfait cantine
- .....



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Un courrier de Madame et Monsieur Pierre ROUBINEAU est lu par Monsieur le Maire, demandant l'intégration en zone constructible de parcelles leur appartenant situées en zone naturelle à « Gariga », afin que leur fille et leur gendre puissent réaliser leur projet de construction.

Monsieur le Maire indique qu'une révision du PLU a été décidée par délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2017. Cette révision se fera en coordination avec la Communauté de Communes compétente en ce domaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**I - DELIBERATION : Consultation « rénovation vestiaires stade de Grézillac »**

**OBJET : consultation « Rénovation des vestiaires du stade de Grézillac »**  
**Délibération n° 18.07.11.01**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la consultation relative au projet de rénovation des vestiaires du stade en 6 lots a été lancée le 15 mai 2018, avec une date limite de réception des offres fixée au 3 juillet 2018.

Monsieur le Maire rappelle que lors du budget investissement, l'estimation totale des 6 lots était de 20 960,00 € HT.

Après étude des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les attributaires suivants :

<b><u>Lot 1 : signalétique et mobilier urbain:</u></b> SIGNAUX GIROD	609,00 € HT
<b><u>Lot 2 : Plomberie:</u></b> SARL LAVANDIER	4 828,63 € HT
<b><u>Lot 3 : Menuiserie:</u></b> SARL PRADEL	2 620,00 € HT
<b><u>Lot 4 : Maçonnerie:</u></b> SARL Jean Luc VACHER	3 780,00 € HT
<b><u>Lot 5 : Electricité:</u></b> SARL Francis BOUCHARD	3 264,00 € HT
<b><u>Lot 6 : Peinture:</u></b> SARL MEYNARD	2 978,00 € HT
	-----
<b>Total HT</b>	<b>18 079, 63 € HT</b>

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le choix des attributaires proposé par Monsieur le Maire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des travaux de rénovation des vestiaires.

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE D'APPROUVER LA DELIBERATION A L'UNANIMITE**

## **II - INFORMATIONS AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS**

- 1) Travaux d'assainissement autonome dans le bourg :
  - a. logements 9 ; 10 ; 11 ; sanitaires publics ; salle des associations : travaux terminés
  - b. logements 16 et 16 bis : les travaux seront réalisés courant juillet
- 2) Travaux de voirie route de Granet : l'entreprise Laurière, attributaire du marché, devrait commencer les travaux en septembre.

## **III - GIRONDE NUMERIQUE ET RGPD : (Règlement Général pour la Protection des Données)**

Monsieur le Maire et Delphine Joubert, adjointe administrative, ont assisté le 14 juin à une réunion de présentation du dispositif imposé par le règlement européen relatif à la protection des données informatiques à caractère personnel entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le règlement européen impose la désignation d'un délégué à la protection des données.

Gironde Numérique, syndicat mixte, propose aux mairies de mutualiser cette fonction.

Monsieur le Maire va solliciter un interlocuteur de Gironde Numérique pour qu'il vienne présenter de façon synthétique les conditions d'adhésion lors d'un prochain conseil municipal.

## **IV - QUESTIONS DIVERSES :**

- **Fixation date réunion commission logements** : la date est fixée au 19 juillet à 18 heures pour l'attribution des logements n°16 et n°25.
- **PPRMT Carrières** : adhésion association et accord création syndicat départemental :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Grézillac, ainsi que 10 autres communes, fait l'objet d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain (PPRMT) depuis 10 ans.

Le Département de la Gironde se dégageant des responsabilités des propriétaires de surfaces sous-cavées, les communes en PPRMT se sont formées en association (**CAFAP 33**, anciennement AGTICM 33) pour demander au Département la création d'un Syndicat Intercommunal ayant pour objet de définir et de mettre en œuvre un programme global de prévention et de gestion des risques attachés aux cavités souterraines et aux falaises.

Pour ce faire, cette association a demandé au Département l'ouverture d'une enquête publique, qui s'est déroulée de janvier à mars 2017. Suite aux conclusions de l'enquête, le Département a accepté le principe de la création d'un Syndicat Intercommunal.

Pour cela, il faut que les communes intéressées délibèrent pour décider d'adhérer à ce syndicat.

En fonction du nombre de délibérations d'adhésion, le Préfet du Département de la Gironde prendra un arrêté de création du Syndicat intercommunal dénommé **EPRCF 33 (Etudes et prévention des risques carrières et falaises en Gironde)** dont les statuts sont lus par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les 2 délibérations d'adhésion (à CAFAP 33 et à EPRCF 33) seront soumises au vote lors du prochain conseil municipal.

*(statuts de l'association CAFAP 33 et du futur syndicat intercommunal ci-joints en annexe)*

- **Point école : conseil d'école et forfait cantine**

Lors de la dernière réunion du SIRPD, et afin de lutter contre le gaspillage des denrées par une meilleure gestion des quantités journalières, les élus ont décidé de mettre en place un forfait pour le règlement de la cantine à partir de la rentrée 2018/2019 selon les modalités suivantes :

- Pour tout enfant ou adulte inscrit à la cantine, tous les repas correspondants aux jours de classe seront dus
- En cas de maladie sur justificatif médical, d'absence programmée (voyages scolaires, fourniture de pique-nique demandé par les enseignants...) les repas seront décomptés sur la facture du mois suivant
- Seule une exception sera faite pour les classes des PPS/PS qui ont besoin d'un temps d'adaptation (les repas seront facturés au jour le jour).

- **Banderolles d'information de manifestation : (pétanque, vide grenier, fête....)**

Un 1<sup>er</sup> devis a été établi par la société « DUBOURG Publicité » à la demande de Monsieur le Maire.

- Banderole 3 m x 1 m: 180,00 € HT

D'autres formats peuvent être réalisés.

Une réunion sera fixée avec le Président du Comité des Fêtes pour établir le choix et le nombre de banderolles pour un budget n'excédant pas 1 000,00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude NOMPEIX** lève la séance à **22h00**.

**SIGNATURES** : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, L.FRAINEAU ; F. DARAN, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, C.FERIGNAC, M.H BOUSQUET, A.GREIL.MC ROUBINEAU.